

CNA POLITIQUE DE COLLECTE 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

INDEX

05	Introduction
11	Les collections du CNA : un aperçu
23	Acquisition
37	Documentation et description des collections
43	Préservation
51	Collaborations
59	Accès aux collections



INTRODUCTION

«
Le CNA reste la
principale source
de référence pour
le patrimoine
audiovisuel et
photographique
du Luxembourg.
»



© Romain Girtgen, CNA



© Romain Girtgen, CNA

Les archives, les musées, les salles de cinéma et la Médiathèque du Centre national de l'audiovisuel (CNA) acquièrent, conservent, exposent et donnent accès aux plus importantes collections audiovisuelles et photographiques en relation avec le Luxembourg. Ces collections et ces services sont accessibles à un nombre croissant de particuliers, de collectivités et de professionnels.

Alors que les nouvelles technologies ont inauguré une ère marquée par l'interconnexion, la communication instantanée et le partage mondial de l'information, la demande de curation et de connexion est plus forte que jamais auparavant. Les demandes de nos visiteurs et utilisateurs ne cessent de croître et d'évoluer. Le CNA joue un rôle important en offrant un lieu ouvert à tous où le public, les chercheurs et les professionnels des industries créatives, de l'éducation et de la culture peuvent exister, apprendre et créer ensemble. Le CNA propose à son public des expositions, des projections, des conférences et d'autres événements pour mieux faire connaître le patrimoine. Il ouvre également de nouvelles voies à la médiation culturelle des archives et plus généralement du secteur patrimonial ainsi que des industries créatives. Mais toutes ces nouvelles opportunités entraînent aussi de nouvelles responsabilités.

Les objectifs stratégiques du CNA peuvent se résumer de la façon suivante : optimisation et rationalisation des ressources par l'harmonisation des processus de travail et de la gestion des collections ; rapprochement du public et de son patrimoine par le biais d'un large éventail de plateformes conformément à la stratégie numérique du Luxembourg. Au cours des prochaines années, le CNA veut continuer à investir dans une infrastructure à la pointe de la technologie mise à disposition des professionnels, des écoles, des visiteurs d'expositions, des chercheurs et autres, afin de répondre, de façon transparente, à leurs attentes. Le CNA reste la principale source de référence pour le patrimoine audiovisuel et photographique du Luxembourg. Son objectif est d'offrir une gamme de services, parmi lesquels l'éducation et la formation, avec toujours au centre la

contextualisation, la numérisation, la pérennité et l'accessibilité de ses archives dans toute leur richesse et leur dynamisme. Grâce aux connaissances, à l'infrastructure et aux services conçus pour assurer un accès durable à ce patrimoine, le CNA entend faire avancer la collaboration et, surtout, l'innovation dans les secteurs du patrimoine culturel, des nouveaux médias et de l'éducation.



© Romain Girtgen, CNA

Objet du présent document

Le présent document décrit globalement la politique de collecte du CNA. Il montre la façon dont le CNA répond à ses diverses missions par des choix et des priorités en matière de collecte, ainsi que le processus de prise de décision lors de l'intégration de nouveaux documents dans les archives du CNA. Il présente l'orientation générale des collections ainsi que ses méthodes d'acquisition et d'élimination de documents. En plus d'aborder la description, les normes et les standards utilisés pour la préservation et l'accès, il donne un aperçu de la façon dont le CNA collabore avec d'autres

institutions et organisations à l'échelle nationale et internationale tant pour faire évoluer que pour mieux faire connaître sa collection.

Cette politique doit aider le CNA à assumer ses responsabilités et à rester concentré sur les missions qui lui ont été confiées. Elle reflète ce qu'est le CNA et informe le public sur son fonctionnement et ses fondements. Elle montre également comment le CNA entend se mettre au service de ses utilisateurs.

Enfin, la politique de collecte reflète l'ambition du CNA de créer, maintenir et donner accès à un ensemble d'œuvres qui montrent ce qu'est le Luxembourg sur le plan politique, culturel et social.

La politique de collecte sera révisée tous les cinq ans.

Les missions du CNA



Portrait, Négatif au gélatino-bromure d'argent sur plaque de verre © [s.n.] / HISACQ000046V01, Fonds HISACQ Antoinette Reuter (Collection du CNA).

Le CNA a été créé en 1989 et placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Son organisation actuelle est le résultat de la loi de 2004 qui a réorganisé les institutions culturelles au Luxembourg.¹

Cette loi définit les différents rôles et missions du CNA et délimite ses responsabilités par rapport aux autres institutions patrimoniales au Luxembourg. La création du CNA témoigne de la volonté claire et réfléchie de disposer d'un institut responsable de la préservation du patrimoine audiovisuel (image animée, photographie et son). De plus, en tant que participant clé dans le réseau de stratégie numérique du Luxembourg, l'institut a reçu la mission de faire connaître les nouveaux moyens de communication et de narration qui permettent de décrire le présent, préserver le passé et préparer l'avenir.

La première mission du CNA est « d'assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel national par dépôt légal, dépôt volontaire, don ou achat des documents audiovisuels, cinématographiques, sonores et photographiques, produits sur le territoire national et mis à disposition d'un public quel que soit leur procédé technique de production, d'édition ou de diffusion, auxquels peuvent être joints des documents produits à l'étranger et notamment ceux présentant une importance significative pour ce même patrimoine ».²

¹ <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-2004-120-fr-pdf.pdf>

² <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-2004-120-fr-pdf.pdf>



L'ADN du CNA

Le CNA doit remplir des missions diverses. C'est une archive qui acquiert et préserve le patrimoine luxembourgeois dans les domaines de l'image animée, de la photographie et du son. C'est aussi un musée, avec deux collections permanentes de renommée internationale créées par Edward Steichen: « The Family of Man » au château de Clervaux et « The Bitter Years » dans le Château d'Eau restauré à Dudelange. Ces collections sont complétées par des expositions temporaires dans les différentes galeries du CNA et un vaste programme culturel comprenant des conférences, des séminaires, des discussions d'artistes et des projections de films.

En plus de sa mission archivistique, le CNA produit du contenu : il soutient les jeunes talents ainsi que les artistes, cinéastes, producteurs et musiciens établis en s'engageant dans la (co)production cinématographique, audiovisuelle et musicale. Le CNA contribue également à la création de nouvelles œuvres photographiques à travers différents programmes de bourses, de résidences et de commandes photographiques. L'objectif est de soutenir les artistes dans leur évolution et de permettre la production et/ou la publication de leurs œuvres. Il contribue ainsi également à la documentation visuelle sur les changements sociaux, environnementaux et urbains au Luxembourg. Le département Formation du CNA offre différents

ateliers et possibilités de formation aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux professionnels, ainsi que des conférences et des séminaires, souvent en collaboration avec des experts internationaux. L'objectif est d'initier le public à la connaissance et à l'utilisation des médias audiovisuels à des fins culturelles et éducatives, et de mettre en place des formations spécifiques adaptées aux besoins des différents utilisateurs du CNA.

La Médiathèque du CNA, qui est membre du réseau des bibliothèques luxembourgeoises, est une bibliothèque de prêt dont les documents sont accessibles à travers le site a-z.lu, sur place ou à distance via le service de vidéo à la demande de la Médiathèque³.

Enfin, deux salles de cinéma complètent l'offre en accueillant les films à l'affiche ainsi que des retransmissions d'opéras et de ballets. Une attention particulière est accordée aux films pour enfants et aux séances scolaires.

³ <https://vod.mediatheque-numerique.com>



LES COLLECTIONS DU CNA : UN APERÇU



© Romain Girtgen, CNA

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par la loi, le CNA collecte des œuvres audiovisuelles et photographiques ainsi que des documents qui les contextualisent.⁴

⁴ Livres, textes, objets, etc.

.....

La collection principale

L'activité de collecte du CNA se concentre sur les œuvres luxembourgeoises et les œuvres ayant un lien avec le Luxembourg. Les documents faisant partie de sa collection principale sont produits aussi bien par des professionnels des médias et des artistes, que par des amateurs.

Photographie

Les œuvres luxembourgeoises sont définies comme suit:

- Œuvres produites en tout ou partie par une société enregistrée au Luxembourg (dépôt légal)
- Œuvres produites en tout ou partie par un citoyen ou un résident luxembourgeois
- Œuvres commandées ou sponsorisées par une entreprise, une association ou un institut luxembourgeois, y compris le CNA lui-même.

Les œuvres ayant un lien avec le Luxembourg sont définies comme suit:

- Œuvres sur le Luxembourg
- Œuvres ayant pour sujet un citoyen ou résident luxembourgeois
- Œuvres ayant pour sujet une société luxembourgeoise au Luxembourg ou à l'étranger
- Œuvres documentant toute autre partie de l'histoire, de la culture, de l'économie ou de la société luxembourgeoises
- Œuvres créées par des citoyens étrangers qui ont un lien avec le territoire national luxembourgeois



© Romain Girtgen, CNA

Les archives photographiques contiennent plus de 500 000 documents parmi lesquels se trouvent aussi bien des photographies historiques que contemporaines. Les procédés photographiques présents dans la collection incluent les daguerréotypes, les cyanotypes, les autochromes, les tirages sur papier (p. ex. gélatino-argentique), les négatifs (verre, acétate, nitrate, polyester), les diapositives (y compris les plaques de lanterne magique) et les fichiers numériques.⁵

La collection Auteur

La collection Auteur contient des œuvres représentatives de photographes professionnels travaillant aussi bien dans le domaine de la photographie commerciale qu'artistique et propose un vaste aperçu de leur travail tout au long de leur carrière. Parmi les photographes représentés, on peut citer (entre autres) : Norbert Ketter (1942-1997), Ernest Groff (1890-1966), Michel Medinger (1941), Lee Miller (1907-1977), Romain Urhausen (1930) et Jacques-Marie Bellwald (1871-1945).

La collection Commande

La collection Commande comprend des photographies contemporaines commandées par le CNA à des photographes de renommée nationale et internationale. Le CNA commande régulièrement des travaux photographiques afin de créer une mémoire visuelle en faisant photographier des paysages naturels ou urbains, des aspects de la vie sociale et des traditions locales. Christian Aschman, Samuel Bollendorff, Gea Casolaro, Stephen Gill, Romain Girtgen et Yvon Lambert sont parmi les photographes ayant déjà réalisé des commandes.

⁵ Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur l'acquisition de tirages physiques et de négatifs produits par des procédés analogiques ou à partir de fichiers numériques. L'acquisition de fichiers nativement numériques est actuellement à l'étude.

La collection Contemporaine

La collection Contemporaine contient des photographies contemporaines achetées à des artistes établis dans le but soit de soutenir leur évolution sur un plan photographique et artistique, soit en raison de leur relation significative avec le Luxembourg. Des achats à des artistes émergents sont également effectués pour encourager la production photographique au Luxembourg. Les photos achetées lors d'expositions d'artistes nationaux et internationaux font partie de cette collection. Parmi les photographes figurent Justine Blau, Laurianne Bixhain, Patrick Galbats, Sophie Jung, Andrés Lejona, Philippe Matsas, Daniel Wagener, Ruth Stoltenberg, Eugene Richards, Bertien van Manen, Carine & Elisabeth Krecké, Jeff Weber et Armand Quetsch.

La collection Historique

La collection Historique regroupe des collections photographiques acquises auprès de particuliers, d'organismes publics ou privés et d'entreprises qui ont déposé leurs images dans le but d'enrichir le patrimoine culturel national. L'objectif est de créer un réservoir d'histoire visuelle du Luxembourg depuis le milieu du XIX^e siècle.

En voici quelques exemples :

- Henri Hübsch, 1891-1930 : une collection d'expressions faciales et de mimiques réalisées par Henri Hübsch
- Institut Emile Metz, 1900-1980 : l'Institut Emile Metz, ses méthodes pédagogiques et ses étudiants (négatifs sur plaques de verre)
- Trina von Roesgen, vers 1920 : vie quotidienne à la campagne luxembourgeoise, négatifs sur plaques de verre et film.
- Raymond Thill, 1983-2005 : une collection complète de photos sur film transparent de toutes les églises du Grand-Duché de Luxembourg
- Déportation 2e Guerre Mondiale, Luxembourgeois dans les camps de déportation, film transparent, négatifs, tiragesnégatives, prints



Exposition Armand Quetsch © Romain Girtgen, CNA



Sans titre, Série 'Coexistence', Impression Ink Jet © Stephen Gill / CDEABE000045 Collection Commande (Collection du CNA).

La collection Soutien à la création

La collection Soutien à la création est composée d'images de photographes ayant reçu le soutien du CNA grâce aux bourses et résidences suivantes :

• Le Fonds Lauréats Mosaïque

Le Fonds Lauréats Mosaïque contient des images des photographes lauréats du programme Mosaïque (1996-2003) qui encourageait chaque année la création photographique sur le thème de l'Europe. La collection comprend des œuvres de 25 photographes de renommée internationale, allant de la photographie documentaire à des approches plus conceptuelles. Parmi les photographes représentés figurent Elina Brotherus, Thomas Chable, Ad van Denderen, Véronique Ellena, Anthony Haughey, Rip Hopkins, Mark Power et Albrecht Tübke.



Sans titre, Série 'Les dimanches', Tirage chromogène d'après négatif couleur contrecollé sur aluminium © Véronique Ellena / SACAAA000001, Collection Lauréats Mosaïque (Collection du CNA).

• Le Fonds Bourse CNA

Aide à la création et à la diffusion en photographie. Son objectif est de générer une aide, de soutenir le développement professionnel à long terme des photographes et de promouvoir la création et l'édition au Luxembourg. Des projets et des livres des artistes suivants ont été soutenus : Gast Bouschet & Nadine Hilbert, Bruno Baltzer & Leonora Bisagno, Sébastien Cuvelier, Sophie Feyder, Krystyna Dul, Ann Sophie Lindström, Carole Melchior, Daniel Reuter.

• La résidence du CNA

Il s'adresse aux photographes émergents, leur permettant de développer une vision personnelle de la photographie. Il offre à la fois un cadre permettant la recherche et l'expérimentation en photographie et un contexte générant un dialogue avec les multiples facettes d'un environnement social, urbain et naturel. Leonora Bisagno, Paul Gaffney, Ezio D'Agostino et Martin Kollar sont parmi les artistes qui ont jusqu'à présent bénéficié de cette résidence.



© CNA

Images animées

Les collections d'images animées du CNA comprennent des copies sur pellicule (8 mm, S8, 9,5 mm, 16 mm, 35 mm mais aussi certains formats moins standards comme le 17,5 mm et 28 mm), divers formats de bandes vidéo (1», 2», 3/4», différents types de Beta), des documents numérisés et des documents nativement numériques. Le CNA acquiert ses collections d'images animées de deux façons : le dépôt légal et le dépôt volontaire. Depuis 2009, le dépôt légal est l'obligation légale pour tout producteur d'images animées au Luxembourg de déposer l'intégralité de sa production au CNA.

Les collections d'images animées sont organisées de la manière suivante :



© CNA

Cinéma

Cette collection renferme le patrimoine cinématographique national depuis le début du XX^e siècle (documentaires, courts et longs métrages de fiction, publicités, actualités, séries, documents non montés). Le CNA ne collecte que les productions nationales ; les dépôts internationaux sont proposés à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg.

Télévision

La collection RTL est constituée de milliers d'heures de programmes et documente tous les événements qui ont marqué la vie du Luxembourg et de la Grande Région de 1955 à nos jours. A cela s'ajoutent les documents nativement numériques produits aujourd'hui, non seulement par RTL mais aussi par des chaînes de télévision locales.

Les émissions de RTL (reportages, documentaires et émissions diverses) ont été enregistrées sur pellicule 16 mm (de 1955 à 1980) et sur divers formats vidéo jusqu'au passage aux médias numériques en 2009. La collection comprend non seulement des programmes luxembourgeois, mais également des documents et des reportages concernant la France et la Belgique ainsi qu'un important fonds francophone intitulé Paris Télévision. Les programmes francophones sont souvent demandés et utilisés dans des productions cinématographiques et télévisuelles internationales ainsi que dans des projets de recherche transnationaux. Voici un bref aperçu des sous-collections :

- **Archives RTL / CLT-UFA**

Reportages tournés au Luxembourg, en Belgique et en France (en particulier en Lorraine), émissions « *Georges de Caunes reçoit* », « *Hei Elei Kuck Elei* » et « *Eng Stonn fir Lëtzebuerg* », diverses autres émissions telles que « *Buona domenica* », « *Chewing Rock* » et d'autres titres.

- **Collection Grand-ducale RTL**

Cette collection, comme son nom l'indique, concerne la famille grand-ducale. Elle contient des images tournées par RTL sur la famille grand-ducale luxembourgeoise. La nature de cette collection lui confère un statut particulier au sein des archives et elle est régie par des droits d'accès spéciaux.

- **La collection Paris Télévision**

Emissions « *Album de famille* », « *La course aux étoiles* », « *Une étoile m'a dit* », « *Ciné Parade* », « *Radio Parade* », etc.) et les séries « *L'inspecteur Leclerc enquête* », « *Sur le banc* », etc.

- **Clips vidéo musicaux et téléchansons**

Près de 800 téléchansons datant des années 1950 et 1960, dont la plupart ont été interprétées par les stars de la chanson française, ainsi que de nombreux clips vidéo des années 1980.



Superjhemp (Felix Koch, 2018) Photo : Ricardo Vaz Palma © Samsa Film. Collection Dépôt légal

Films amateurs

Le CNA collectionne depuis 1995 les films amateurs (9,5mm, 8mm, Super8, 16mm) et plus récemment des enregistrements vidéo. Le CNA détient plus de 12 000 films amateurs couvrant la vie et l'histoire du Grand-Duché des années 1920 aux années 1990. Cette collection représente un témoignage unique de la vie des Luxembourgeois et est largement utilisée dans les documentaires, expositions, conférences, etc.

Enregistrements de spectacles

Cette collection regroupe des enregistrements de pièces de théâtre et de concerts qui témoignent de la vie artistique au Luxembourg. Techniquement, ils sont souvent de mauvaise qualité, mais ils sont importants dans la mesure où ils reflètent toute la variété des événements culturels au Luxembourg.



Léif Lëtzebuerger (Ray Tostevin, 2008)



© CNA

La collection non-film

La collection non-film se compose d'affiches, de matériel publicitaire, de matériel de production, de photos, d'accessoires et d'autres objets liés non seulement aux films nationaux, mais aussi au patrimoine cinématographique luxembourgeois en général.

Audio

Les archives sonores du CNA contiennent actuellement plus de 60 000 enregistrements sonores sur différents supports physiques. Les supports représentés incluent les disques en laque, les bandes magnétiques, les vinyles, les cassettes (compact, DAT, etc.), les cd audio, les MiniDisc et les fichiers audio nativement numériques. Comme c'est le cas pour la collection images animées, toute production sonore, y compris les émissions de radio diffusées au Luxembourg, est soumise au dépôt légal depuis 2009. Tous les éditeurs de phonogrammes sont tenus de déposer une copie au CNA.

Les enregistrements audio se répartissent en plusieurs catégories : documents radiophoniques, enregistrements commerciaux, enregistrements amateurs et histoires orales.

Documents radiophoniques

Aujourd'hui, ce contenu est acquis par dépôt légal. La plus importante composante de cette collection est la Magnétothèque CLT-UFA (1945-2005) qui comprend 16 000 bandes magnétiques provenant des archives de Radio Luxembourg. Elle se compose principalement d'émissions radiophoniques, de musique et de chansons, de concerts de l'ancien Orchestre de Radio Luxembourg (1996-2005) et des d'émissions quotidiennes d'informations de RTL Radio Lëtzebuerg (1980-2008).

Enregistrements commerciaux

Le CNA archive quelque 1000 enregistrements d'éditeurs de phonogrammes sur disques vinyle, cassettes et CD des années 60 à nos jours. Pour chaque édition, le CNA conserve plusieurs exemplaires.

Enregistrements amateurs

Ces dépôts volontaires sont constitués principalement d'enregistrements sonores non commerciaux réalisés par des particuliers ou par des associations ou ensembles musicaux. Il s'agit notamment d'entretiens avec différentes communautés de la population luxembourgeoise et d'enregistrements d'ensembles musicaux ou de pièces de théâtre amateurs, etc.

Histoire orale

Cette collection contient des centaines de témoignages oraux, acquis auprès d'institutions nationales telles que les Archives nationales ou l'Université du Luxembourg, ainsi que de chercheurs et associations indépendants.

Diverses autres collections

En font partie, par exemple, les enregistrements audio de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg.



Radio Luxembourg, antenne de l'Occident (Jean Benoit-Levy, 1937). Collection CLT-UFA

Collections spéciales

Deux collections spéciales ne concernant pas directement le patrimoine luxembourgeois mais sont considérées comme majeures :

Les collections Steichen

Elles rassemblent des œuvres présentées dans deux expositions réalisées par Edward J. Steichen⁶ alors qu'il dirigeait le département Photographie du Museum of Modern Art de New York : « The Family of Man » (1955) et « The Bitter Years » (1932-1941). Ces expositions, composées de +/- 700 tirages photographiques originaux⁷ de +/- 285 auteurs, ont voyagé à travers le monde dans les années 1950 et 1960. Un grand soin est apporté à la restauration et au suivi régulier de ces œuvres présentées dans des expositions permanentes : « The Family of Man », exposée dans son intégralité au château de Clervaux ; « The Bitter Years », exposée par rotations dans le Château d'Eau rénové au CNA à Dudelange.

Ces deux collections contiennent également des documents qui les contextualisent. Chacune dispose d'une bibliothèque spécifique et thématique (accessible au public) et d'une documentation historique et contemporaine (documents relatifs à la collection et à son public, p. ex. revues de presse, réactions des visiteurs, documents promotionnels et documents relatifs au travail effectué autour de la collection) depuis le moment où les collections ont été versées aux archives du CNA. Une grande partie de cette documentation est composée de photographies qui montrent la façon dont le CNA et le public ont interagi avec les collections au fil

⁶ Steichen est né au Luxembourg

⁷ Uniquement des tirages au gélatino-bromure d'argent montés sur panneaux Masonite



© Romain Girtgen, CNA

des ans (conservation, mais aussi événements, recherche, etc.).

La collection Teutloff – The Contemporary Family of Man

Cette collection se compose de +/- 630 œuvres d'art (principalement des photographies, mais aussi des techniques mixtes et des installations) de +/- 200 artistes internationaux, datant de la période 1968 à 2016. Acquisée en 2017 et 2019, elle est actuellement en cours de conservation et de numérisation afin de la rendre accessible au public dans les années à venir.



© Romain Girtgen, CNA

Médiathèque

La collection de la Médiathèque comprend une variété de médias (imprimés, audiovisuels, numériques) et de documents couvrant différents thèmes, langues et nationalités qui représentent un large éventail d'opinions et de points de vue. La Médiathèque vise à constituer une collection cohérente dans divers domaines ; seules certaines thématiques sont couvertes de manière exhaustive, à savoir les productions commerciales audiovisuelles locales et nationales en matière de cinéma, de musique et de photographie. Toute publication produite par le CNA lui-même est également ajoutée à la collection, une copie étant accessible au public et une autre conservée dans les archives. Des brochures et autres dépliantes portant sur les diverses activités du CNA sont également archivés pour retracer l'histoire de l'institution.



© Romain Girtgen, CNA

Collections annexes

Les archives du CNA accueillent également des objets et des documents en lien avec les collections principales et qui les contextualisent ou bien qui témoignent de l'histoire des médias audiovisuels, cinématographiques, sonores et photographiques et de leurs auteurs.

Il s'agit notamment de scénarios, de photographies, de portfolios, de matériel de promotion, de dessins, de photogrammes, d'affiches, de livres, de périodiques, de documents personnels et d'articles écrits. Les objets comprennent des appareils photographiques, des projecteurs, des costumes, des produits de marketing et des éphémères en général.



© Romain Girtgen, CNA

ACQUISITION



Le CNA acquiert de nouveaux documents par différents moyens. Dans tous les cas, les acquisitions sont assujetties à un accord écrit ou à une convention légale équivalente entre le donateur, le déposant ou le vendeur et le CNA.

Le comité de pilotage du Pôle Archives du CNA est chargé de veiller à ce que les décisions d'acquisition soient conformes à la politique de collecte et à la politique de sélection. Si nécessaire, les acquisitions potentielles sont soumises pour analyse au personnel spécialisé ou à des intervenants externes (p. ex. pour garantir que le CNA sera en mesure d'en assurer le catalogage, l'accès et la préservation).



Expressions, Epreuve argentique au gélatino-bromure d'argent sur papier baryté © Henri Hübsch / HISAAF000053J01, Fonds HISAAF Henri Hübsch (Collection du CNA).



Méthodes d'acquisition

Dépôt légal

Les documents physiques deviennent la propriété du CNA. Les ayants droit conservent les droits. Les conditions exactes du dépôt sont précisées dans un règlement grand-ducal.⁸

Don

La propriété des documents est transférée au CNA. Les droits peuvent également être cédés en partie ou en totalité dans le cadre de cette transaction, mais ils restent généralement auprès du titulaire original. La Médiathèque reçoit parfois des dons de livres qui s'inscrivent dans la politique de collecte et qui sont intégrés soit à la Médiathèque, soit dans les archives, selon la valeur physique et culturelle du document.

Dépôt

Les documents sont déposés au CNA mais la propriété de ces documents et les droits qui s'y rattachent restent auprès du déposant. Selon le contrat signé avec le déposant, la CNA peut gérer les droits d'accès, de publication et de réutilisation. La récupération par le déposant de documents dans lesquels le CNA a déjà investi des ressources donne lieu à une facturation.

Legs

Le CNA peut accueillir des legs sur la base d'une sélection préalable.

Achat

Le CNA devient propriétaire des articles achetés. Les droits peuvent également être cédés en partie ou en totalité dans le cadre de cette transaction, mais ils restent généralement auprès de l'ayant droit original. Les achats sont effectués par différents moyens :

- directement auprès des auteurs ou de leurs ayants droit,
- dans le cadre des bourses du CNA,
- dans le cadre des programmes de résidence du CNA,
- dans le cadre d'expositions et d'événements du CNA,
- dans le cadre de commandes photographiques du CNA,
- auprès d'autres sources (antiquaires, brocantes, galeries, ventes aux enchères...),
- auprès de collectionneurs.

⁸ Voir <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/11/06/n8/jo> and <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/12/21/a1119/jo>



Critères de sélection

La sélection fait partie intégrante du processus d'archivage. Le contenu, la qualité et des questions d'ordre pratique jouent tous un rôle dans l'évolution et la gestion d'une collection. La limite des ressources a un impact sur la taille et le traitement de la collection. Il faut prendre en compte non seulement les exigences en matière de stockage, mais également le personnel nécessaire pour conditionner, décrire et rendre accessibles les documents. La sélection est donc un processus inévitable et essentiel.

La sélection, effectuée consciemment sur la base de critères clairs, garantit une prise de décision contrôlée et réfléchie. Cela permet au CNA de garantir efficacement la préservation du patrimoine audiovisuel, photographique et sonore considéré comme ayant une valeur culturelle et historique à long terme.

À l'exception des œuvres acquises par dépôt légal, une œuvre doit répondre à au moins un et, de préférence, à plusieurs des critères suivants pour entrer dans les collections du CNA:

- s'inscrire dans la mission de préservation, de mise à disposition et d'étude du patrimoine audiovisuel, photographique et sonore luxembourgeois⁹, ainsi que de son évolution historique et technologique.
- contenir un haut degré d'information sur des événements sociaux ou historiques concernant la société, la politique, la culture, l'économie, la nature, l'environnement, la science, le sport, l'architecture, etc. au Luxembourg.
- témoigner de la vie quotidienne d'une période, d'une région ou d'une communauté luxembourgeoise particulière.
- avoir été créée par ou être en relation avec des personnalités publiques ou des personnalités connues au Luxembourg.
- avoir reçu un prix ou une récompense.
- documenter ou se rapporter à des œuvres du patrimoine culturel dans autres domaines (théâtre, musique, danse, etc.).
- posséder une valeur informative et/ou de (ré) utilisation élevée dans la mesure où elle est considérée comme ayant une valeur artistique, sociologique, culturelle, historique, politique et/ou scientifique à long terme.
- montrer l'évolution technique d'un média au fil du temps.
- compléter ou valoriser une œuvre déjà présente dans la collection.
- être considérée comme rare ou unique par son sujet, son auteur, sa valeur artistique et/ou technique et sa pertinence.
- être dans un format dont la qualité technique est suffisante pour répondre aux besoins actuels de réutilisation (p. ex. la VHS n'est pas considérée comme un format idéal), à moins que le contenu ne soit considéré comme rare et réponde à un ou plusieurs des autres critères cités ici.
- témoigner de l'histoire des médias au Luxembourg (auteur, sujet, aspects techniques, genre, période).

⁹ Pour une définition du terme « luxembourgeois », voir La collection principale p.3.

Exceptionnellement, le CNA peut accueillir des œuvres sur d'autres sujets ou dans d'autres formats pour des projets particuliers.

Parmi les autres points qui ont une influence sur les choix d'acquisition, mentionnons les genres et les sujets déjà présents dans les collections, les restrictions d'accès possibles en raison des droits associés aux œuvres et l'état physique ou technique d'un document.



© Romain Girtgen, CNA

Niveaux de couverture

Certains sujets ou composants de la collection peuvent avoir un niveau de couverture plus ou moins souhaitable :

- Complètement couvert : au sein d'une collection particulière, l'objectif est d'avoir une vue d'ensemble complète ;
- Représentatif : l'objectif est de disposer d'une vue d'ensemble représentative d'un genre ou d'un type particulier de collection (ex : portraits, paysages, documentaires, photographie expérimentale, événements familiaux ou contenu amateur en général).
- Exemples : l'objectif est d'avoir quelques exemples caractéristiques de genres particuliers (ex : jeux télévisés, émissions de cuisine, etc.)

La politique de sélection du CNA définira plus en détail les niveaux de couverture des différentes thématiques et collections.



© Romain Girtgen, CNA

Ce que le CNA ne collecte pas

Le CNA n'accepte les dons, dépôts ou legs non convenus ou non sollicités que s'ils répondent aux critères de sélection.

Le CNA

- ne collecte pas d'œuvres n'ayant aucun lien direct ou indirect avec le Luxembourg, à moins qu'elles ne soient autrement exposées à un risque de perte, en particulier si elles concernent la Grande Région.¹⁰
- ne recueille pas systématiquement les documents amateurs et de famille (comme les photos de vacances) à moins qu'ils ne répondent à l'un des critères ci-dessus.
- n'accepte pas de façon systématique des collections intégrales.
- ne recueille pas systématiquement les archives des photographes commerciaux (mariages, communions, portraits...).
- ne collecte pas des photographies sans lien avec le Luxembourg sauf si elles sont explicitement liées à des collections ou projets en cours (expositions, commandes, résidences...).
- ne collecte pas systématiquement les appareils et accessoires photographiques et cinématographiques/vidéo, ainsi que les appareils d'enregistrements sonores, les objets, les documents divers, sauf lorsqu'ils sont rares et d'un grand intérêt ou qu'ils contribuent à une meilleure compréhension du patrimoine photographique, audiovisuel et sonore du Luxembourg.
- ne collecte pas les rushes et plus généralement les séquences non montées à l'exception des films amateurs et des rushes de films documentaires à condition que ceux-ci contiennent un haut degré d'information sur des événements historiques, sociétaux, politiques, culturels, économiques, environnementaux, scientifiques, sportifs, etc.
- ne recueille pas des copies supplémentaires d'œuvres qui existent déjà dans les collections du CNA, à moins que les nouvelles copies ne soient d'une qualité technique supérieure à celles déjà archivées par le CNA ou qu'il y ait une autre raison particulière de les archiver
- La Médiathèque n'acquiert pas de « littérature grise » (brochures officielles, rapports administratifs, etc.), ni de livres scolaires ou d'ouvrages pédagogiques publiés purement à des fins d'enseignement en classe, à moins qu'ils ne soient en rapport avec l'histoire des médias au Luxembourg.



© Romain Girtgen, CNA

¹⁰ Par exemple, une exception peut être faite sous certaines conditions pour des films produits avant 1950 dans le cas où aucune autre institution appropriée ne peut être trouvée pour archiver les documents.

Collaborations

Le CNA collabore avec d'autres archives nationales et régionales afin d'optimiser les ressources humaines et financières. L'objectif est d'éviter les doubles emplois et de partager les ressources le cas échéant. Voici des exemples d'instituts avec lesquels le CNA collabore en matière de collecte :

- La Cinémathèque de la Ville de Luxembourg (CVdL) :
collecte les œuvres cinématographiques internationales
- La Photothèque de la Ville de Luxembourg :
collecte les œuvres photographiques relatives à la Ville de Luxembourg
- La Bibliothèque nationale du Luxembourg (BNL) :
collecte des cartes postales, affiches, photographies, albums et magazines
- Le Cedom (Centre d'études et de documentation musicales) :
collecte les partitions musicales
- Le Centre national de littérature (CNL) :
collecte des documents relatifs à la littérature luxembourgeoise
- Les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) :
collecte des œuvres photographiques
- Le Musée National d'Histoire et d'Art (MNHA) :
collecte des œuvres photographiques
- Le Mudam (Musée d'art contemporain du Luxembourg) :
collecte des œuvres photographiques et les nouveaux médias
- Le Luxembourg City Museum :
collecte des œuvres photographiques
- Les Centres d'Art Dudelange :
collecte des photographies et les nouveaux médias
- Les Archives municipales et régionales



© Romain Girtgen, CNA

Formats

Le CNA accepte les images animées ainsi que les œuvres photographiques et sonores sur tous types de supports physiques et des formats de fichiers numériques indépendants de supports physiques. Des documents publiés sur Internet, DVD ou en 3D et en réalité virtuelle ainsi que les jeux vidéo peuvent tous être pris en considération.

Matériel

Les éléments provenant de la production originale d'une œuvre représentent la meilleure qualité technique et la meilleure résolution possibles. Par conséquent, le CNA cherche généralement à acquérir les éléments de production originaux dans la mesure du possible et, dans le cas de collections photographiques, la photographie originale. Ces éléments permettent au CNA de créer les meilleurs fichiers d'accès possibles avec un minimum de perte d'information tout en limitant le risque de perte ou de dommage du matériel original. Lorsque les originaux ne sont pas disponibles, le CNA cherchera à acquérir des copies de qualité équivalente. A défaut, il acceptera du matériel de diffusion ou de visionnage, notamment dans le cas des œuvres cinématographiques. Il n'y a en principe pas de limite inférieure à la qualité de la copie qu'il accepte.

© CNA

Processus d'élimination et de cession

A l'heure actuelle, le Luxembourg ne dispose ni d'une législation ni de recommandations sur l'élimination et la cession des biens culturels. Cependant, il est de plus en plus évident que l'élimination et la cession sont une nécessité en raison de l'augmentation constante des collections, des limites du personnel et de l'espace de stockage disponibles. Le présent chapitre donne un aperçu de la façon dont le CNA aborde la question complexe de l'élimination de certaines parties de sa collection en cas de nécessité.

Le CNA est d'avis que l'élimination ne devrait pas être le fruit du hasard mais qu'elle doit être abordée comme un projet à part. Des considérations économiques et philosophiques sont prises en compte pour éviter des éliminations d'objets culturels contraires à la déontologie. Étant donné que les institutions du patrimoine culturel gèrent les collections, elles devraient également être autorisées à décider quels objets doivent être éliminés ou cédés. Le CNA considère ainsi les processus d'élimination et de cession comme des outils de gestion de ses collections.

L'élimination et la cession sont intrinsèquement liées à la politique de collecte du CNA et, par conséquent, tous les projets d'élimination s'y réfèrent. La stricte adhésion à sa politique de collecte et la révision régulière de cette politique garantissent que les actes d'élimination sont réduits au minimum et constituent des exceptions, et non la règle.



© Romain Girtgen, CNA

Le CNA considère l'élimination comme un moyen de façonner et de faire évoluer ses collections. Comme dans le processus d'acquisition, l'élément subjectif doit être réduit au strict minimum dans le retrait de documents des collections afin que le sort d'un document ou même d'un fonds entier ne dépende pas d'une décision arbitraire ou d'une opinion personnelle. Pour cette raison, la politique de collecte et, par extension, la politique d'élimination encadrent et guident la prise de décision.



Formes d'élimination

Par souci de clarté, l'élimination est définie ici comme « le processus par lequel un service d'archives, un musée ou une bibliothèque retire de façon permanente de ses fonds des documents qu'il a acquis ». ¹¹ Le CNA interprète cette définition non seulement par rapport à un objet physique, mais aussi par rapport à son substitut numérique. Quand le CNA élimine un support physique mais ne retire pas sa copie numérique de ses collections, il ne considère pas qu'il s'agit d'un acte d'élimination. La cession est définie comme « le processus de transfert d'objets, avec les responsabilités qui y sont liées, du musée qui les gère à un autre institut ou organisme public gestionnaire, par échange, vente, don ou rapatriement ». (Wijsmuller, 2017 ¹²) De manière générale, il y a quatre raisons d'éliminer des documents d'une collection : l'élimination pour des raisons pratiques, pour des raisons de conservation, pour des raisons déontologiques et pour des raisons économiques. ¹³

Le CNA s'efforce de suivre les recommandations du Code de déontologie de l'ICOM ¹⁴ pour ce qui a trait à l'élimination. Pour paraphraser, ces recommandations stipulent que le propriétaire de l'objet

a le pouvoir de décision finale, que les décisions doivent être fondées sur une politique de collecte écrite et que les objets doivent toujours être offerts à d'autres musées publics avant que leur élimination ou même leur destruction ne puisse être envisagée. La destruction doit être validée et signée par le directeur du CNA.

Ce modus operandi demande cependant beaucoup de temps. Trouver un nouvel endroit approprié pour un objet peut également consommer beaucoup de ressources humaines et financières. Le CNA se réserve le droit de déterminer si l'objet en vaut la peine et a établi des exigences minimales pour les projets d'élimination :

- 1.** Le CNA justifie par écrit tout projet d'élimination d'un objet, qui est ensuite examiné à la lumière de la politique de collecte du CNA ; dans ce document, il est indiqué que le CNA est propriétaire de l'objet (ou sait qui est le titulaire des droits et s'est mis d'accord avec cette personne sur la décision d'élimination ou de cession) et on y décrit tout risque, coût ou autre contrainte spécifiques.
- 2.** Le CNA élimine les objets conformément aux codes de déontologie qu'il s'est donnés.
- 3.** Le personnel du CNA saisit les actes d'éliminations approuvés dans sa base de données, met à jour toutes les notices concernées et conserve toute la documentation relative à la décision d'élimination ainsi qu'à l'objet ou aux objets visés.

D'une manière générale, le CNA envisage deux cas de figure : Le CNA n'est pas titulaire des droits ou le CNA est titulaire des droits.

¹² <https://www.museumsanddeaccessioning.com/wp-content/uploads/Deaccessioning-disposal-Europe-2008-2017-D.-Wijsmuller.pdf>

¹³ La présente politique de collecte ne détaille pas ces raisons mais elles donneront au lecteur une idée générale de la façon dont le CNA envisage un projet d'élimination.

¹⁴ Conseil international des musées. (2017). Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. Paris, France: Conseil international des musées. Consulté le 05/06/2019 <https://icom.museum/wp-content/uploads/2018/07/ICOM-code-Fr-web.pdf>

¹¹ Traduit de : A Glossary of Archival and Records Terminology by Richard Pearce Moses (Chicago: Society of American Archivists, 2005)

Si le CNA n'est pas titulaire des droits

Les documents pour lesquels le CNA n'est pas titulaire des droits sont examinés à la lumière de la politique de collecte. Dans la mesure du possible, pour les objets dont le CNA ne détient pas les droits, il s'efforcera de retourner l'objet au détenteur des droits, à son ancien propriétaire ou déposant. Si cette option n'est pas disponible, le CNA communiquera avec d'autres institutions qui pourraient être intéressées à accueillir le document. Toutefois, si, après un certain temps, la recherche d'un nouveau lieu échoue et qu'il n'y a pas eu d'ingérence de la part du titulaire ou du propriétaire des droits, le CNA dispose de l'objet comme bon lui semble. Le cas échéant, il demandera les autorisations nécessaires à sa destruction.

Si le CNA est titulaire des droits

Les documents pour lesquels le CNA détient les droits sont examinés à la lumière de la politique de collecte. Si après évaluation il s'avère que le contenu ne contribue pas aux objectifs de la politique de collecte, le CNA communiquera avec d'autres institutions qui pourraient être intéressées à recevoir le matériel. Si aucun autre établissement n'est intéressé, le CNA dispose de l'objet comme bon lui semble. Cela peut inclure la destruction.

La tâche peut devenir plus complexe si le statut des droits est inconnu ou peu clair. Dans le cas de documents pour lesquels il s'avère difficile de prendre une décision ou au sujet desquels les opinions internes divergent, le CNA peut avoir recours à une consultation externe ou à une analyse par des spécialistes avant de les éliminer.

Si un bien est transféré à un autre institut culturel au Luxembourg, le CNA ne considère pas qu'il s'agit d'un acte de cession car les biens restent sous la responsabilité de la même autorité nationale (le ministère de la Culture).



© Romain Girtgen, CNA



© Romain Girtgen, CNA

Si, pour quelque raison que ce soit, la cession entraîne une compensation monétaire, le CNA est d'avis que les gains ainsi obtenus devraient, dans la mesure du possible, être réaffectés à la préservation et à la mise à disposition du patrimoine culturel.

Communication

Le CNA communiquera rétroactivement (dans son rapport annuel) les décisions concernant le contenu qui a été éliminé. Il ne communiquera pas l'action envisagée à l'avance. Toutefois, parce que le CNA croit fermement en la transparence, il documentera clairement toutes les décisions d'élimination et fournira les renseignements sur demande.



© Romain Girtgen, CNA



Publication 'La Forge d'une société moderne' © Romain Girtgen, CNA

La Médiathèque



© Romain Girtgen, CNA

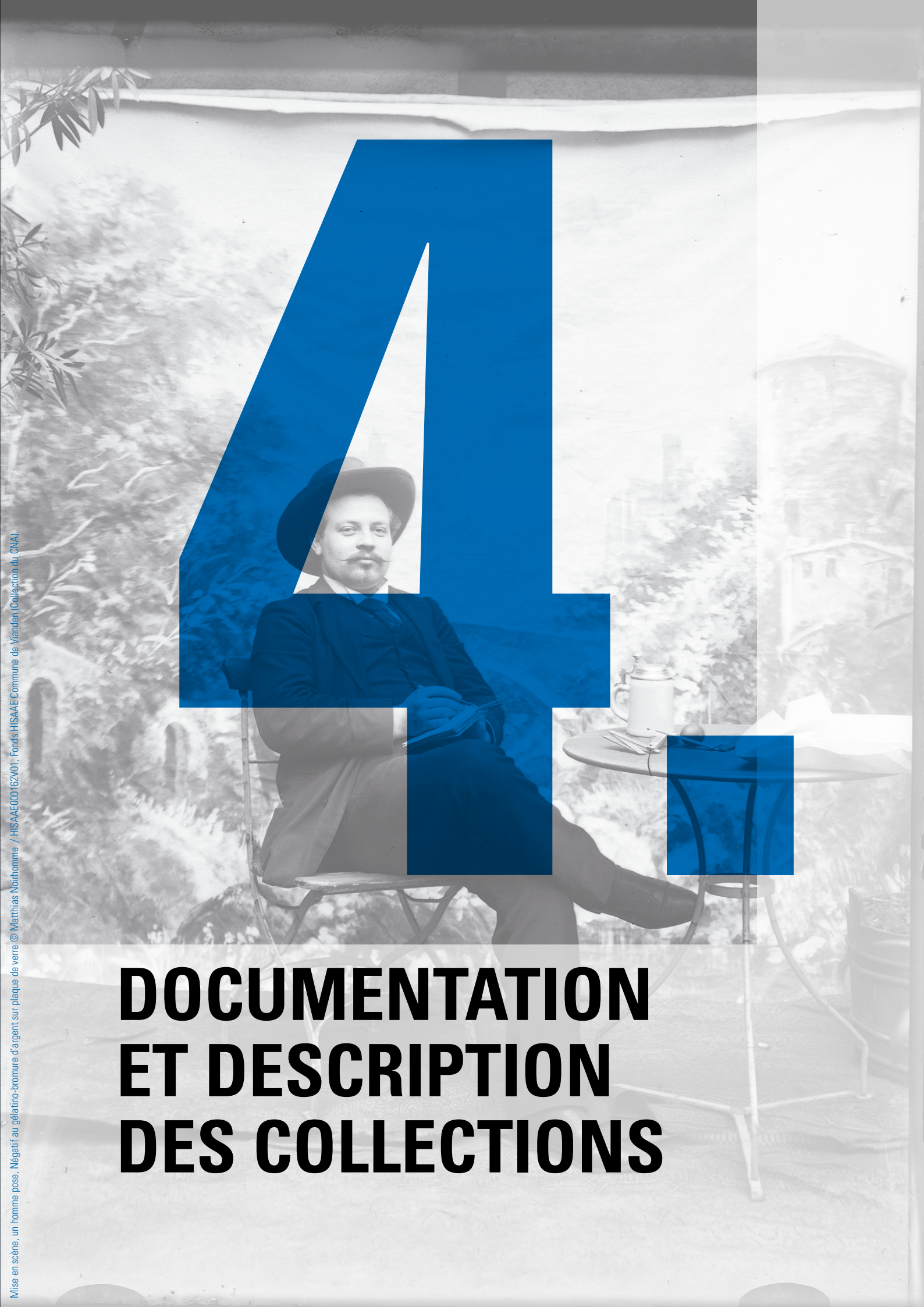
Alors que la Médiathèque fait partie intégrante du CNA, son approche de l'élimination varie légèrement et mérite donc une mention particulière. La Médiathèque entreprend plus fréquemment et de façon réglementée l'élimination de documents de ses collections. Par exemple, les documents en mauvais état physique sont éliminés (lorsque la réparation s'avère coûteuse ou impossible) pour éventuellement être remplacés par une édition plus récente si disponible. La Médiathèque déter-

mine s'il est souhaitable ou non de remplacer le document par une nouvelle édition mise à jour ou préférable d'ajouter de nouveaux titres contenant des informations à jour.

Chaque année, la Médiathèque dresse l'inventaire de ses collections ce qui lui permet de déterminer les documents rarement empruntés. Les documents dont le nombre d'exemplaires est trop élevé par rapport aux besoins du CNA ou au nombre de demandes de prêt sont retirés. Ils sont d'abord stockés dans le deuxième dépôt de la Médiathèque. Chaque document fait ensuite l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il peut être offert aux usagers, aux bibliothèques du réseau ou à des associations intéressées. Les documents ne sont détruits qu'en dernier recours. Ce dernier processus doit être validé et signé par le directeur du CNA.



© Romain Girtgen, CNA



DOCUMENTATION ET DESCRIPTION DES COLLECTIONS

Le CNA maintient un contrôle intellectuel et physique sur ses collections d'images animées, photographiques et sonores en créant et en conservant une information intelligible et exhaustive sur le contenu de ses collections. L'enregistrement et le catalogage sont au cœur du processus de documentation.

Le processus d'enregistrement commence lorsque le matériel entre la première fois dans les archives et donne lieu à la collecte d'un ensemble minimal d'informations. Une fois le processus d'acquisition terminé, une analyse plus approfondie du matériel suit. Il s'agit de décrire (entre autres) le contenu intellectuel du matériel (date, sujets, lieux, intervenants, etc.) et les caractéristiques physiques et/ou techniques (format de diffusion, dimensions, procédés photographiques, composants, etc.). Ce niveau de catalogage permet d'exploiter le matériel, de le retrouver plus facilement dans un catalogue et de communiquer à son sujet. Des informations administratives, telles que la provenance, l'état et les droits associés aux documents sont également enregistrées.



Livre 'Perigee' de Paul Gaffney, © Romain Girtgen, CNA



Normes de documentation

Étant donné les multiples missions du CNA (archives, musée et bibliothèque), différentes approches de gestion des collections sont adoptées pour ses diverses collections. Le CNA compte notamment adopter les normes suivantes sur le contenu des données (normes descriptives de catalogage) pour encadrer la création de notices dans ses systèmes de gestion des collections :

- Manuel de catalogage des images animées de la FIAF (avril 2016) ;
- EN15907 pour les œuvres cinématographiques
- RDA (Ressources : description et accès)¹⁵
- PBCore¹⁶
- Library of Congress. Descriptive Cataloging of Rare Materials: Graphics (pour les collections de photographies)
- ISAD-G (pour les collections d'archives)

¹⁵ RDA est un ensemble d'éléments de données, de recommandations et d'instructions pour la création de métadonnées dans les bibliothèques et les archives du patrimoine culturel qui sont adaptés aux modèles internationaux pour les applications de données liées axées sur l'utilisateur. RDA va au-delà des codes de catalogage antérieurs en ce sens qu'il fournit des recommandations sur le catalogage des ressources numériques et met davantage l'accent sur l'aide aux utilisateurs pour trouver, identifier, sélectionner et obtenir l'information qu'ils recherchent.

¹⁶ www.pbcore.org



Types de documentation

Voici certains des types de renseignements que le CNA collecte au sujet de ses collections :

Provenance

Le CNA documente le contexte de l'acquisition. Il s'agit de documenter quoi, qui, où, quand, comment et par qui les documents sont entrés dans la collection.

Informations sur les entités physiques et intellectuelles

Le CNA décrit à la fois la nature intellectuelle (c.-à-d. le contenu thématique) de ses collections et les caractéristiques physiques et techniques de ses fonds.

Thèmes, noms et lieux

Le CNA utilise des fichiers d'autorité (vocabulaires contrôlés) pour attribuer des vedettes aux différentes entités comme les noms de personnes, de familles ou de collectivités ainsi que les lieux géographiques, et des vocabulaires contrôlés pour les vedettes-matières et les caractéristiques techniques.

Événements

Le CNA documente les événements liés aux différents documents de la collection. Les événements peuvent être des données sur un travail de préservation active d'un objet, le fait qu'une œuvre a remporté un prix, le fait qu'elle a été exposée ou projetée, ou d'autres événements.



© Romain Girtgen, CNA

Outils de documentation utilisés

Le CNA utilise différents outils pour la gestion de ses collections, et notamment :

Une application web de gestion des collections (Axiell Collections).

Cette application conserve les informations créées au cours de l'ensemble des processus d'archivage (acquisition, catalogage, préservation et accès). Elle contient également des informations sur les événements.

Un atlas des métadonnées.

Il documente les modèles de workflows utilisés par les archives du CNA, les éléments de métadonnées du CNA et les champs inclus dans la base de données Axiell Collections. Il permet également de tenir à jour la liste des normes applicables en matière de contenu et de structure des données, ainsi que les interprétations internes au CNA de ces normes.

Preservica.

Cette application conserve principalement les informations techniques et des renseignements sur les événements concernant la préservation des collections numériques du CNA.

Acteurs / Collaborateurs intervenant dans la documentation

Déposants / Vendeurs

Afin de protéger les droits de propriété intellectuelle, le CNA conserve des informations sur les droits et la propriété de chaque œuvre dans ses collections. Les déposants et les vendeurs sont des acteurs essentiels dans ce processus et sont tenus de fournir autant d'informations contextuelles que possible pour assurer que la propriété des droits et la provenance du contenu soient clairement documentées.

Equipe de catalogage du CNA

Le rôle principal de l'équipe de catalogage est d'assurer que le contenu des archives soit accessible et intelligible pour ses utilisateurs. Elle est donc chargée d'enregistrer les données relatives à l'origine des collections, à leurs caractéristiques physiques et intellectuelles et, le cas échéant, aux événements associés.

Le public (général et spécialisé)

Le CNA compte également sur les utilisateurs de ses collections (chercheurs, étudiants, grand public) pour la collecte de renseignements. Qu'il s'agisse de contributions individuelles de chercheurs spécialisés ou du grand public, les archives bénéficient de la contribution de ces acteurs.



© Romain Girtgen, CNA

PRÉSERVATION





© Myriam Kraemer, CNA

La principale mission de préservation du CNA est d'assurer la transmission aux générations futures des contenus de ses collections analogiques et numériques en conservant intactes leurs propriétés signifiantes.¹⁷

¹⁷ « Propriétés signifiantes : caractéristiques des objets numériques qui doivent être préservées dans le temps afin de garantir à long terme leur lisibilité, leur utilisation et leur signification, ainsi que le fait de pouvoir être acceptés comme témoignage de ce qu'ils sont censés avoir enregistré. » Traduit de Significant Properties of Digital Objects, Andrew Wilson, National Archives of Australia, 2008, p. 15.

Pour ce faire, le CNA utilise des stratégies de préservation qui sont pertinentes quant aux différents types de supports, tant analogiques que numériques, qu'il recueille. Le digital curator et l'équipe de préservation, en collaboration avec les services techniques, veillent à ce que ces stratégies soient correctement mises en œuvre, surveillées et gérées, indépendamment du fait qu'elles soient réalisées en interne ou par des fournisseurs de services externes.

Le présent chapitre présente un bref aperçu de la façon dont le CNA s'assure que ses collections demeureront accessibles aux générations actuelles et futures grâce à des stratégies de préservation passive et active.



Préservation des collections analogiques

Préservation passive

La préservation passive englobe toutes les actions effectuées pour réduire au minimum la dégradation qui peut survenir sur le matériel acquis. En raison de la nature instable de certains supports, il n'est pas toujours possible de stopper la dégradation naturelle mais en veillant à ce que certaines conditions sont remplies, on peut ralentir ce processus.

Le CNA contrôle régulièrement ses espaces de stockage afin de garantir que les conditions dans les lieux de stockage demeurent appropriées à la conservation et ne fluctuent pas au fil du temps. Des inspections sont également effectuées pour contrôler que les espaces de stockage demeurent exempts de parasites. Si une infestation est détectée, les mesures nécessaires sont prises pour éradiquer le problème sans nuire aux documents. L'accès aux archives est contrôlé. Seules les personnes autorisées, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de fournisseurs de services externes, peuvent y entrer. Un système d'accès électronique garantit que l'accès est impossible pour les personnes non autorisées. L'éclairage est contrôlé par un système de chronométrage qui régule l'allumage pendant une durée déterminée et l'éteint automatiquement afin de réduire le plus possible la durée d'exposition des documents à la lumière. Enfin, les locaux de stockage du CNA sont équipés d'un système de détection et de prévention des incendies conforme aux normes nationales. La CNA a opté pour un système d'extinction à l'argonite.

La stratégie de préservation passive est constante. L'établissement des priorités pour la préservation active prend normalement en compte la valeur de la collection et son état physique. Tous les documents ne peuvent pas être traités immédiatement. Leur valeur, mais aussi les ressources disponibles (y compris l'espace de stockage dans un environnement contrôlé) guident le traitement progressif des collections. Alors que le stockage sécurisé de tous les documents à archiver est l'objectif idéal à atteindre, il dépend du temps et des ressources disponibles.

Photographie

Tous les objets acquis sont stockés dès l'entrée au CNA : après avoir reçu un identifiant, ils subissent un nettoyage de base et sont placés dans des pochettes non acides puis dans des boîtes d'archives avant d'être stockés dans un espace climatisé.

Images animées

Toutes les pellicules sont traitées avant d'être stockées horizontalement sur des étagères dans les archives : elles sont nettoyées, de nouvelles amorces sont collées et de nouvelles boîtes d'archives sont utilisées pour reloger les bobines. La plupart des films sont conservés dans un espace climatisé à 6°C et 30%HR.

Les bandes vidéo sont stockées verticalement dans un espace climatisé à 16°C et 40%HR. Certaines sont soumises à une procédure de nettoyage lors de l'acquisition, surtout si l'inspection visuelle confirme la présence d'une saleté excessive.

Audio

Tous les documents sont stockés dans un espace climatisé à 16°C et 40%HR. Certaines collections (comme la collection de la magnétothèque CLT-UFA) ont été relogées dans des boîtes spécialement conçues. Fabriquées en polypropylène inerte et antistatique, ces boîtes sont conçues pour

assurer l'aération, stabiliser l'excès d'humidité et protéger contre la poussière, les impacts mécaniques et les fluides.

Préservation active

Les mesures préventives constituent un élément clé du processus de préservation, mais elles ne peuvent pas toujours garantir une préservation à long terme réussie. Certains éléments analogiques sont tellement instables qu'ils ne peuvent être conservés pendant plus de quelques décennies sans risquer de perdre une partie de l'information qu'ils contiennent. Des documents peuvent s'être détériorés physiquement à un point tel qu'ils nécessitent une intervention spécifique afin d'être à nouveau lisibles. D'autres, bien qu'ils soient encore dans un état physique stable et correct, peuvent dépendre de technologies obsolètes pour rester accessibles. Dans certains cas, d'autres opérations sont nécessaires pour garantir que le contenu de la collection reste accessible indépendamment de l'état des supports originaux. Ce niveau de traitement est appelé préservation active.

Les mesures correctives sont réalisées soit en interne, soit avec l'aide de fournisseurs de services externes. Dans ce dernier cas, le CNA définit, en collaboration avec le fournisseur de services choisi, les opérations à effectuer et surveille le processus et les résultats.

Restauration

Comme son nom l'indique, la restauration vise à remettre un objet dans son état d'origine, avant que le temps et d'autres facteurs ne conduisent à sa dégradation. Dans certains cas, les documents acquis peuvent être dans un état physique tel qu'ils ne sont plus lisibles par une machine, ce qui rend le contenu inaccessible.

Photographie

Les priorités générales en matière de restauration sont déterminées par un spécialiste externe qui évalue les collections. Ces priorités peuvent



© Romain Girtgen, CNA

bien sûr évoluer au fur et à mesure que de nouveaux documents entrent dans les collections du CNA. De plus, certains formats sont systématiquement soumis à des processus de restauration spécifiques avant d'être numérisés (par exemple les plaques de verre). La restauration est souvent effectuée avec l'aide de restaurateurs externes ou d'étudiants en restauration photographique dans un laboratoire situé sur place. Ces traitements peuvent inclure différentes opérations de nettoyage adaptées aux caractéristiques des matériaux conservés. Tous les traitements de restauration sont systématiquement documentés au niveau de l'exemplaire.

Images animées

La plupart des mesures correctives sur la pellicule sont effectuées pendant la phase initiale de traitement. Dans la plupart des cas, l'objectif final n'est pas nécessairement de rendre possible la projection des films physiques, mais plutôt d'assurer qu'ils peuvent être numérisés (c'est-à-dire qu'ils peuvent passer dans un scanner normal sans être

déchirés ou subir d'autres dommages). En dehors d'un nettoyage basique à l'alcool isopropylique, les endroits très sales sont nettoyés à l'huile d'eucalyptus.

Certains formats de cassettes vidéo peuvent être nettoyés en interne à l'aide de machines spéciales. Certains traitements, comme la cuisson au four des cassettes vidéo, parfois associée à l'application de produits chimiques pour remédier aux effets du syndrome des bandes collantes (« sticky shed syndrome »), peuvent être effectués en concertation avec des fournisseurs de services externes. Comme pour la pellicule, l'objectif final d'un tel traitement est de permettre la numérisation.

Audio

Étant donné que la numérisation est la principale stratégie utilisée pour la préservation du son analogique, les mesures correctives visent principalement à optimiser l'information saisie pendant le processus de numérisation. Les mesures peuvent inclure le lavage (effectué sur certains disques par exemple) ou, dans le cas de cassettes atteintes du syndrome des bandes collantes, la cuisson au four. La cuisson des bandes magnétiques audio peut se faire en interne ; les bandes magnétiques sont cuites à 50°C pendant 12 heures avant d'être soumises à une première tentative de numérisation.



© Romain Girtgen, CNA

Duplication

La duplication consiste à faire une copie d'un exemplaire sur un support similaire.

Photographie

En général, la duplication n'est pas employée comme stratégie de préservation active pour les collections de photographies. Toutefois, de nouveaux tirages peuvent être produits à des fins spécifiques (par exemple des expositions).

Images animées

La duplication peut, en de rares occasions, être utilisée pour des films fortement endommagés qui risquent d'être complètement détériorés, rendant ainsi impossible toute numérisation future. Malgré la fermeture de nombreux laboratoires de films photochimiques, certains laboratoires survivants réalisent des transferts photochimiques sophistiqués qui peuvent saisir plus de détails que les transferts numériques. Quant à la vidéo, des transferts de cassette à cassette peuvent être réalisés dans des cas exceptionnels, lors du traitement de certains supports (par exemple, de Umatic vers betacam numérique).

Audio

La duplication n'est pas utilisée pour les collections audio. Tout le contenu audio est migré des supports analogiques vers des fichiers numériques.

Numérisation

Aujourd'hui, les industries des médias dépendent, de la production jusqu'à la diffusion, des technologies numériques et n'utilisent plus que marginalement les formats analogiques. Le CNA a donc recours à la numérisation pour garantir que le contenu des archives demeure accessible dans un environnement numérique.

De nombreux facteurs influencent les choix à faire lors de la définition des workflows de numérisation et des fichiers master qui seront produits pour la préservation. Parmi ces facteurs comptent notamment les ressources disponibles et le matériel de base original. On trouvera plus de détails sur le processus décisionnel du CNA dans sa politique à venir sur la préservation numérique.



© Myriam Kraemer, CNA

Spécifications pour les fichiers de préservation

Photographie

Les expositions et les publications sont les principaux moteurs de la numérisation des photographies. Parmi les autres facteurs, il y a l'intérêt de la collection, sa taille et son homogénéité, le nombre de demandes d'accès de la part des utilisateurs ainsi que l'état physique des documents. Presque tous les formats préservés peuvent être numérisés en interne. La décision d'externaliser ou non la numérisation dépend généralement de la taille et de l'homogénéité de la collection. Les mêmes spécifications doivent être respectées, que la numérisation soit effectuée en interne ou en externe par un fournisseur de services. Toutefois, si les caractéristiques d'une collection et/ou le type de réutilisation envisagé pour la copie numérique le rendent nécessaire, des spécifications plus élevées peuvent être définies.

- Fichier master de préservation: TIFF : Résolution X, Y : 400 dpi ; non compressé ; code couleur : RVB ; Résolution : 6299x4541 ; Bits par échantillon : 8. Selon la procédure de numérisation choisie, ces fichiers peuvent inclure une référence de couleur.
- Une «version traitée» est également produite – l'importance de l'intervention dépend de la nature du matériel numérisé ; un négatif peut

être transformé en positif par exemple, ou les nuanciers peuvent être enlevés. La version traitée est également sauvegardée dans un fichier tiff.

- Fichiers d'accès : JPEG : Résolution X, Y : 300 dpi ; non compressé ; code couleur : RGB, Résolution : 6299x4541 ; Bits par échantillon : 8

Images animées

Les priorités à court terme en matière de numérisation sont généralement déterminées par les besoins des différents projets internes ou externes. À long terme, les priorités sont établies en fonction de critères tels que l'importance culturelle d'un document ou son risque de dégradation et d'obsolescence. Ces critères sont évalués sur la base d'informations acquises en interne et/ou après une expertise externe. Différents workflows sont utilisés en fonction de la nature du support traité.

La numérisation est effectuée et chaque fichier est soumis à un contrôle qualité avant d'être validé pour la conservation pérenne. Les métadonnées de numérisation sont produites par le fournisseur de service et le contrôle qualité est effectué au CNA.

- Master de préservation PELLICULE : la plupart des travaux de numérisation sont actuellement réalisés avec une résolution de 2k, soit en 12 bits linéaires, soit en 10 bits logarithmique. Le son est numérisé à 48kHz/24bit.
- Master de préservation VIDÉO : Codec XDCAM 422 (IMX 30 ou 50 selon la nature SD ou HD de la cassette avec audio PCM) dans un conteneur MXF.
- Fichiers d'accès : fichiers mp4 : Codec : H264 ; Résolution : 768x432 @ 25 images/seconde ; 16:9 ; VBR : 1000-2000 kb/s et Codec : ACC ; Bitude : 128 kb/s ; Fréquence d'échantillonnage : 44,1 kHz ; Stéréo

Audio

Les documents sont classés par ordre de priorité en vue de leur numérisation en fonction de différents facteurs, la priorité absolue étant accordée aux échéances des prochaines productions. En dehors

de cela, la taille de la collection à numériser est prépondérante : à condition que l'appareil de lecture nécessaire soit présent en interne, les petits dépôts peuvent être traités à court terme. Pour les collections plus importantes, l'homogénéité en termes de format (est-ce que tous les documents d'une collection partagent ou non les mêmes caractéristiques techniques), le format lui-même (et le fait qu'il puisse ou non être traité en interne) et la valeur culturelle jouent tous un rôle dans le choix du moment où la collection doit être numérisée et la décision si le travail sera fait en interne ou en sous-traitance.

Le processus de numérisation est conforme aux normes existantes, notamment les normes TC-03¹⁸ et TC-04¹⁹ publiées par l'Association internationale des archives sonores et audiovisuelles (IASA). Une fois sélectionnés et préparés pour la numérisation, les documents sont numérisés à l'aide de l'équipement de lecture approprié.

Des outils automatisés permettent d'effectuer un contrôle qualité une fois les fichiers numérisés : à l'aide de métadonnées générées automatiquement lors du processus de numérisation, les fichiers présentant des problèmes (selon des critères prédéfinis par le personnel du CNA) sont automatiquement sélectionnés pour vérification complémentaire. Les documents peuvent faire l'objet d'une nouvelle numérisation si cela est jugé nécessaire. Les mêmes spécifications doivent être respectées que la numérisation soit effectuée en interne ou à en externe par un fournisseur de services.

- Master de préservation: Format de fichier WAV, 24bit, 48kHz, stéréo.
- Fichiers d'accès : fichiers MP3, 192kbps et 64 kbps, 44,1 kHz, stéréo.



© Nelly Lefflot, CNA

..... Collections numérisées et nativement numériques

Bien que les fichiers numériques, contrairement aux supports analogiques, présentent l'avantage de pouvoir produire des copies identiques, cela ne suffit pas à garantir leur préservation future. Différents types de risques menacent les collections numériques du CNA, qu'il s'agisse d'œuvres nativement numériques ou de fichiers issus de la numérisation : les formats de fichiers peuvent devenir obsolètes et des migrations régulières doivent donc être effectuées à temps pour garantir que l'information puisse être récupérée et rendue accessible dans le futur.

C'est pourquoi le CNA est en train de définir une stratégie de préservation numérique pour assurer la mise à disposition pérenne des documents numériques. Elle est réalisée en collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Les principes et le cadre ainsi que les processus utilisés suivent le modèle OAIS²⁰ et seront détaillés dans une politique de préservation numérique distincte.

²⁰ ISO 14721:2012, Space data and information transfer systems—Open archival information system (OAIS)—Reference model.

¹⁸ IASA Technical Committee, *The Safeguarding of the Audiovisual Heritage: Ethics, Principles and Preservation Strategy*, Co-Edited by Will Prentice and Lars Gaustad. Version 4, 2017. International Association of Sound and Audiovisual Archives.

¹⁹ IASA Technical Committee, *Guidelines on the Production and Preservation of Digital Audio Objects*, ed. by Kevin Bradley. Second edition 2009. International Association of Sound and Audiovisual Archives.

COLLABORATIONS



Pour remplir ses missions, le CNA collabore activement avec divers partenaires au Luxembourg et à l'étranger afin d'élargir l'accès à ses collections, promouvoir l'expertise en matière audiovisuelle et photographique et encourager la production d'œuvres audiovisuelles et photographiques.

Ces actions sont l'occasion pour le public d'approfondir ses connaissances sur le patrimoine audiovisuel et photographique luxembourgeois. Ces diverses collaborations offrent par ailleurs au CNA l'occasion de se positionner à différents niveaux et selon différents points de vue en tant que plateforme de discussion, de réflexion et de promotion de ses collections et productions.



© Romain Girtgen, CNA

..... **Collaborations en matière de gestion des collections**

Le fait de collaborer à l'échelle nationale avec des institutions similaires ne contribue pas seulement à la constitution d'une collection nationale structurée, mais permet aussi d'optimiser et de rationaliser les ressources existantes dans le pays. Dans ce but, le CNA considère la communication et la collaboration comme des outils essentiels. Il collabore régulièrement en matière de gestion de collection avec de grandes institutions nationales telles que la Bibliothèque nationale, le Mudam, la Photothèque de la Ville de Luxembourg, la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, le Luxembourg City Museum, le Centre national de littérature et les Archives nationales.

De plus, le CNA est cofondateur, avec le MNHA, des Steichen Collections Luxembourg qui rassemblent au Luxembourg des œuvres liées au patrimoine du photographe Edward J. Steichen (né au Luxembourg). Dans ce cadre, il est également membre du sous-comité de l'Unesco de l'éducation et de la recherche. Pour sa médiathèque publique, le CNA échange également des livres avec différentes institutions nationales et internationales.

Recherche et échange d'expertise

Dans le cadre de sa stratégie de recherche et de contribution à l'innovation dans les secteurs du patrimoine culturel, des nouveaux médias et de l'éducation, et dans le but de devenir une institution toujours plus moderne et efficace, le CNA participe à des projets de recherche scientifique et pédagogique. Parmi les sujets qui nous intéressent figurent les développements dans la production et la réception des images (histoire des médias), les pratiques de conservation et de restauration, les nouveaux médias, les technologies et l'offre d'accès aux archives dans le futur.

Le CNA a établi des partenariats avec des universités et des institutions telles que l'Université du Luxembourg ou la Hochschule für Technik und Wirtschaft - Audiovisuelles und Fotografisches Kulturgut (AVF). Ces partenariats permettent non seulement aux étudiants de travailler avec les collections du CNA, mais ils offrent aussi un cadre pour développer des méthodologies et des échanges d'expériences dans le domaine de la recherche, de la restauration et de la préservation.

Les Steichen Collections CNA et ses deux musées accueillent régulièrement des visites d'études et des programmes de recherche s'intéressant aux collections sous différents angles, y compris la conservation, la restauration, la curation, l'éducation et la muséologie. Ils collaborent à ce niveau avec des universités comme Hildesheim, Paderborn, Leyde, Trèves et la New York University Abu Dhabi et des instituts tels que le LIST (Luxembourg Institute for science and technology).

Des membres du personnel du CNA sont régulièrement invités à partager leur expertise en tant que membres de jurys, évaluateurs de portfolios ou de



© Romain Girtgen, CNA

thèses et pour contribuer à des nominations dans le domaine de la photographie, du cinéma et du son, au Luxembourg et à l'étranger. À l'inverse, le CNA invite régulièrement des experts nationaux et internationaux à participer à des séances de jurys pour ses bourses et programmes de résidence.

En matière de recherche, le CNA a également participé à la spécification, au prototypage et au contrôle qualité de nouvelles boîtes en plastique pour stocker les bandes magnétiques. Étant donné qu'aucun produit idéal n'était disponible pour remplacer les nombreuses boîtes de carton originales 1/4 " dans lesquelles se trouvaient les bandes magnétiques du CNA, le personnel du département audio a pris l'initiative de faire fabriquer de nouvelles boîtes en polypropylène inerte et antistatique. Elles sont conçues pour assurer l'aération, stabiliser l'excès d'humidité et protéger contre la poussière, les impacts mécaniques ainsi que les fluides et peuvent être employées pour stocker des bandes magnétiques sur n'importe quel type de bobines ou de noyaux grâce à des adaptateurs spécifiques, ainsi que des disques shellac ou vinyle. Aujourd'hui, on les trouve dans plusieurs grandes archives audiovisuelles à travers le monde.

Programmes éducatifs et événements publics

Le CNA propose régulièrement à ses visiteurs une vaste gamme de programmes éducatifs et d'événements publics. Ils s'adressent au grand public ou à des spécialistes et sont adaptés à différents groupes d'âge et d'intérêt. Des experts nationaux et internationaux sont périodiquement invités dans le cadre de conférences, colloques ou ateliers organisés par le CNA ou en collaboration avec d'autres institutions. Certains de ces événements ont un lien direct avec le CNA alors que d'autres portent de façon plus générale sur des thématiques liées aux médias.

Le CNA organise chaque année, en collaboration avec le Zentrum für politische Bildung (ZpB), des conférences publiques sur le lien entre cinéma et politique. De plus, le CNA participe annuellement avec le ZpB à la Journée de la Mémoire, un programme conçu pour différentes écoles à travers le pays, qui présente des films suivis de discussions sur la Shoah, le racisme et l'intolérance.



© Romain Girtgen, CNA

Associations professionnelles

Le CNA considère son personnel comme une ressource primordiale et l'élément clé de son développement continu. La participation à des associations professionnelles est encouragée en tant qu'élément essentiel du maintien des compétences dans les archives. Le CNA est membre d'organisations telles que la FIAF (Fédération internationale des archives du film), l'IASA (International Association of Sound and Audiovisual Archives), INÉDITS - Amateur Films/Memory of Europe, PIAF (Professionnels des images et des archives de la Francophonie), ICOM (Conseil international des musées), la Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO, D'FILMAKADEMIE (association des professionnels luxembourgeois du cinéma), EUSCREEN, Europa Cinemas, le Veräin vu Lëtzebuerger Archivisten (VLA) et l'Association des archivistes français (AAF). Les membres du personnel sont encouragés à participer à des conférences et à des ateliers annuels et à établir ainsi d'importants réseaux d'expertise.

La CNA participe également activement au réseau CDAC qui regroupe et programme la plupart des cinémas régionaux au Luxembourg. Il s'est également engagé dans des partenariats avec des centres culturels régionaux tels que le CAPE Ettelbruck, le Trifolion Echternach, le Mierscher Kulturhaus, le Cube Marnich et le Centre culturel régional de Dudelange. Il collabore régulièrement à des initiatives et festivals tels que le Mois Européen de la Photographie, la Luxembourg Art Week, le Luxembourg City Film Festival, la Capitale Européenne de la Culture et Clervaux – Cité de l'image. Des partenariats avec des organismes tels que Mulux, les Luxembourg Museum Days et Luxembourg for Tourism permettent de promouvoir les musées et événements du CNA par le biais d'un réseau national.

Productions



© Romain Girtgen, CNA



© Romain Girtgen, CNA

Le CNA collabore avec des sociétés de production cinématographiques et audiovisuelles nationales et internationales, ainsi qu'avec des institutions culturelles pour coproduire du contenu. À ce jour, ces collaborations incluent e.a. l'Orchestre philharmonique du Luxembourg, Samsa Film («Histoire(s) de femme(s)», «Histoire(s) de jeunesse(s)», «Ma vie au Congo»), Grace Productions («Léif Lëtzeburger»), Nowhere Land Productions («Heim ins Reich», «Luxemburg, USA», «Ashcan») ou encore le Saarländischer Rundfunk («10 Mai 1940»).

Le CNA a également collaboré avec diverses organisations à but non lucratif comme United Instruments of Lucilin («composers' profiles», «Alexander Müllenbach»), AS La Jeunesse d'Esch («100 Joer Jeunesse»), CID Fraen an Gender («Courants d'airs», «Im Dialog mit Helen Buchholtz», «Lou Koster») ou CELL («(M)eng Äerd»).

Chaque année, un court métrage de fiction est produit par le CNA en collaboration avec le Service national de la jeunesse et le Luxembourg City Film Festival, au cours duquel de jeunes cinéphiles et étudiants en cinéma collaborent avec des techniciens professionnels sur un film écrit par un jeune scénariste. Des événements tels que les Portfolio Days offrent aux photographes professionnels l'occasion de discuter de leur travail avec des professionnels internationaux et de voir leurs œuvres commentées par des experts renommés dans le domaine, notamment des éditeurs de livres sur la photographie, des galeristes, des agents, des curateurs et des auteurs. La production de contenu est également soutenue à l'échelle internationale par le CNA par le biais d'autres initiatives, notamment des bourses et des résidences ainsi que des commandes pour la création de photographies contemporaines.

Expositions

Le CNA collabore avec des institutions et des galeries nationales et internationales afin de promouvoir ses collections. Il s'agit notamment du Casino Forum d'art contemporain Luxembourg, du Cercle Cité, du Musée national d'histoire naturelle, de la Villa Vauban, du Luxembourg Center for Architecture et des Centres d'Art Dudelange. Le CNA ouvre également ses galeries pour exposer des collections d'autres institutions telles que le Musée de l'Elysée, FoMu Anvers, SK Stiftung für Kultur Cologne, MACBA, Magnum Photos, Lee Miller Archive.



Exposition Romain Urhausen, © Romain Girtgen, CNA

Édition

Le CNA poursuit une activité de publication et collabore pour cela avec des photographes, des chercheurs, des experts, des écrivains, des designers, des institutions et des associations à l'échelle nationale et internationale. Monographiques, thématiques, historiques ou contemporaines, basées sur les collections du CNA ou liées à celle-ci, ces publications ont pour but de prolonger la recherche, le rayonnement et la reconnaissance des auteurs et des collections et/ou d'explorer le livre comme moyen de narration visuelle.

Les projets déjà réalisés incluent des collaborations avec l'Université du Luxembourg et le Lycée Technique Privé Emile Metz pour le projet « La

Forge d'une société moderne », un projet de recherche axé sur une collection de plaques de verre témoignant de l'industrie sidérurgique (ARBED 1911 - 1937) ; différents livres d'artistes copubliés avec des éditeurs de renommée internationale tels que Nobody Books, Peperoni Books, Steidl, Filigranes, GwinZegal et récemment Skinnerbox pour « *NEOs* », un ouvrage photographique d'Ezio D'Agostino qui explore les cycles économiques du Luxembourg depuis l'époque de la sidérurgie jusqu'aux space mining.

« *The Bitter Years. The Farm Security Administration Photographs Through the Eyes of Edward Steichen* » présente la prestigieuse collection historique du CNA exposée initialement en 1962 par Edward Steichen au MoMA. Publié en 2012 en collaboration avec Thames et Hudson, il comprend des essais de spécialistes tels que Miles Orvel, Ariane Polet et Gabriel Bauret. Dans le prolongement d'un colloque international sur *The Family of Man* organisé par le CNA à Clervaux (2015), le livre « *The Family of Man* » : « *The Family of Man Revisited : Photography in a Global Age* », qui revient sur

le débat critique sur l'exposition, a été présenté en 2018 au MoMA New York en collaboration avec le Center for American Studies de l'Université de Trèves et l'Université de New York Abu Dhabi et Tauris & Co. Ltd. En 2019, le CNA a également copublié une biographie de Gerd Hurm sur Edward Steichen.

Le CNA a aussi publié plusieurs ouvrages sur des acteurs luxembourgeois dont René Deltgen (en collaboration avec Schüren Verlag), Thierry Van Werveke (coédité avec les Editions Saint-Paul Luxembourg) et Germaine Damar, ainsi que sur le cinéma au Luxembourg. Pour n'en nommer que quelques-uns : « *Lëtzebuurger Kino - Aspects du cinéma luxembourgeois* » (avec les Editions Ilôts), « *D'Stater Kinoen* » (coédité avec les Editions Binsfeld), « *Au nom de l'ordre public et des bonnes mœurs* ». Le sujet des images amateurs a également été traité dans des livres tels que « *Hidden Images* » avec un texte de Raymond Depardon et deux livres coédités avec l'Université du Luxembourg : « *Private Eyes and the Public Gaze* » et « *Tourists and Nomads* ».



Livre Romain Urhausen, © Romain Girtgen, CNA

Politique de collecte



ACCÈS AUX COLLECTIONS

Le CNA défend le principe du libre accès aux collections et à l'information sur les collections et s'efforce de rendre autant que possible ses fonds d'archives accessibles à ses utilisateurs.



© Romain Girtgen, CNA

Le contenu des archives du CNA est rendu accessible aux utilisateurs par de nombreux moyens. En le valorisant à travers des conférences publiques, des expositions et des catalogues d'expositions, par le biais de projections dans les salles de cinémas et d'autres lieux, la diffusion à la télévision, sur les sites web, sur les plateformes de vod (vidéo à la demande) et sur divers réseaux sociaux, le CNA atteint des publics qu'il ne touchait pas jusqu'alors.

La collaboration avec les étudiants et les universitaires sensibilise ceux-ci à l'importance des archives audiovisuelles et photographiques en tant que sources historiques et sociologiques. L'effort de numérisation du CNA est principalement motivé par son désir d'accroître considérablement l'accessibilité des documents pour les utilisateurs et cet effort a progressivement permis de constituer une impressionnante collection numérique.



Les utilisateurs des archives du CNA

Les utilisateurs du CNA peuvent être classés en quatre grandes catégories : les professionnels des médias, les chercheurs et les éducateurs, les organismes sans but lucratif et le grand public.

Les professionnels des médias

Ce groupe comprend entre autres les personnes qui travaillent dans le domaine de la radiodiffusion et de la télédiffusion, dans l'industrie musicale, dans les sociétés de production cinématographique et dans la presse. D'autres professionnels des médias, qui produisent du contenu pour des publications (journaux, blogs, chaînes thématiques en ligne, etc.), sont notamment les producteurs de programmes et d'enregistrements, les éditeurs, les développeurs de contenu web et les agences de marketing (qui produisent p. ex. des publicités). Ces types d'utilisateurs ont généralement une idée précise de ce qu'ils recherchent, et leurs centres d'intérêt vont du très spécifique au très large. La majorité veut exploiter commercialement les archives du CNA et intègre généralement le contenu A - sous forme d'extraits, de segments individuels ou d'œuvres entières - dans une nouvelle production réalisée de façon professionnelle.

Chercheurs et éducateurs

Ces utilisateurs sont des personnes qui font de la recherche scientifique ou qui travaillent dans des établissements d'enseignement à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université. Elles entreprennent des recherches privées ou bien veulent utiliser ou intégrer du contenu dans un cadre éducatif. Parfois, elles utilisent le contenu dans

des productions qui sont, en général, de nature non commerciale. Cette communauté comprend également des agrégateurs de contenus (par exemple Europeana²² et EUScreen²³) qui collectent des métadonnées sur le contenu des archives et/ou le contenu lui-même des archives afin de le rendre disponible via une plate-forme partagée qu'ils exploitent de façon non commerciale.

Les organismes sans but lucratif

Ces organismes comprennent un éventail assez large de types d'organisations : institutions nationales et internationales qui travaillent avec le patrimoine culturel historique ainsi qu'associations culturelles (par exemple Friends of Music), musées, galeries, sociétés historiques, partis politiques mais aussi clubs sportifs, fondations, ONG, etc. Ils utilisent le contenu du CNA (qu'il s'agisse de documents numériques ou physiques) dans des expositions, des publications, des conférences, etc. ainsi que dans des productions telles que des films commémoratifs.

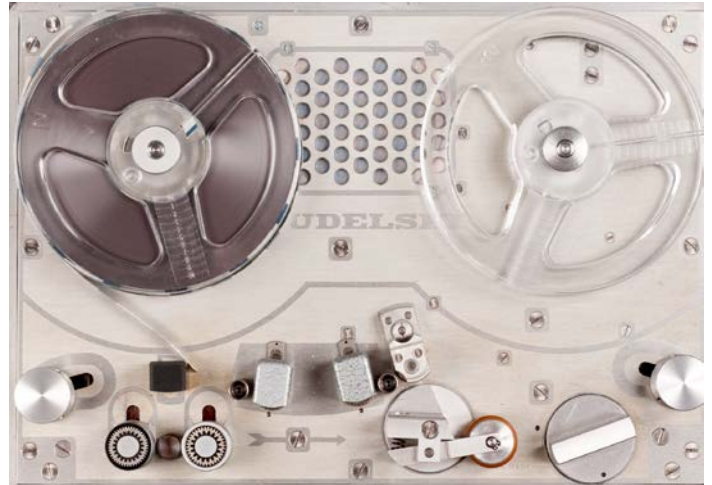
Le grand public

Le public a accès au contenu du CNA de plusieurs façons : en ligne, dans les expositions, les publications, les ateliers, les médias sociaux ou les médias grand public et dans les productions du CNA. Lorsque ces personnes demandent l'accès à des contenus d'archives, c'est généralement en vue d'un usage personnel ou simplement pour en savoir davantage sur un sujet particulier. Les intérêts de ces utilisateurs vont de très larges à très spécifiques. Le plus souvent, ils travaillent sur un projet privé, sans aucune intention de publier ou de distribuer le contenu.

²¹ Europeana est la plateforme digitale européenne présentant le patrimoine culturel, à laquelle plus de 3000 institutions européennes collaborent. Voir www.europeana.eu

²² EUScreen est un site web qui donne accès gratuitement au patrimoine télévisuel européen à travers des vidéos, des articles, des images et des sons en provenance d'archives et de diffuseurs audiovisuels européens. www.EUScreen.org

Services d'accès



© Romain Girtgen, CNA

Les collections audio, images animées et photographiques

Le CNA établit une distinction entre les services d'accès au grand public et des services d'accès plus ciblés à des fins de recherche ou d'études. Tant que le contenu des collections d'archives ne sera pas accessible par le biais d'un catalogue ouvert au public, l'accès se fera principalement avec l'aide du personnel du CNA et ne pourra être offert qu'aux chercheurs et professionnels travaillant sur des projets spécifiques (expositions, films, radio et télévision, livres, sites web, etc.).

En ce qui concerne le grand public et les recherches à des fins personnelles, seules les demandes formulées de manière très précise et ne nécessitant pas plus de 30 minutes de recherche dans les archives, peuvent actuellement être traitées. L'une des priorités du CNA, compte tenu de cette contrainte, est la construction et la mise en place d'une plateforme numérique qui permettra au grand public d'accéder aux archives tout en respectant les restrictions liées au droit d'auteur et au RGPD.

Une fois que le personnel du CNA a localisé le contenu recherché, celui-ci est mis à la disposition des chercheurs professionnels (universités, productions professionnelles) sous la forme de copies en basse résolution. Le CNA ne fournit jamais de

fichiers en haute résolution aux chercheurs tant qu'il ne connaît pas le but de la consultation et de la réutilisation, et qu'un contrat n'a pas été signé. Une fois ce contrat signé, des fichiers en haute résolution sont mis à disposition.

Médiathèque

Les informations relatives à la collection de la Médiathèque peuvent être consultées en ligne sur une plate-forme publique gérée par la Bibliothèque nationale du Luxembourg (a-z.lu). La plupart des documents sont disponibles en prêt ; ceux qui ne peuvent être prêtés peuvent néanmoins être consultés dans la salle de lecture. La Médiathèque dispose également de droits de diffusion sur place pour certains contenus. Une partie du contenu de la collection, y compris certains documents et magazines rares ayant trait au domaine audiovisuel, est conservée dans les archives et n'est pas accessible au public. Ce matériel est en cours de catalogage et n'est disponible que sur demande. Il est également mis en avant occasionnellement dans les sélections thématiques mensuelles de la Médiathèque.

Prêts de documents physiques

Les prêts sont un outil important pour élargir l'accès à un public aussi varié que possible. Des expositions temporaires incluent régulièrement des œuvres provenant des collections du CNA et sont réalisées en collaboration avec des experts de différents domaines (curateurs, éditeurs, conférenciers, conservateurs, universitaires, écrivains, institutions nationales et internationales, musées et associations, par ex.)

Photographie

Le CNA accorde des prêts issus de ses fonds photographiques physiques à des institutions nationales et internationales. Cela permet de promouvoir les collections du CNA ainsi que les photographes et les artistes représentés dans ces collections. Ces prêts sont réservés aux professionnels selon les modalités du CNA.

Images animées

Le CNA peut prêter à l'occasion des copies de films pour des projections afin de remplir ses obligations en tant que membre de la FIAF. Une telle demande ne peut être acceptée que lorsque des copies de projection sont disponibles et que le lieu de projection respecte les conditions du CNA.

Tous les détails sur la façon dont les demandes de renseignements doivent être faites, les frais, les contrats, etc. seront intégrés dans la politique et les procédures d'accès que le CNA est en train de mettre en place.

Réutilisation des contenus

La réutilisation des documents d'archives dans de nouvelles productions permet une plus grande diffusion et une meilleure connaissance des collections du CNA. La vente de contenu aux professionnels nationaux et internationaux est l'un des moyens les plus efficaces de mettre à disposition des images d'archives, du son et des photographies. Ce contenu enrichit alors de nouveaux documentaires, longs métrages, émissions de télévision, expositions, livres, CD, etc. et offre aux artistes la possibilité de travailler de manière créative avec les archives.

Le contenu du CNA est mis à disposition pour être réutilisé dans différents contextes.



Exposition 'NEOs' de Ezio D'Agostino, © Romain Girtgen CNA



Exposition Michel Medinger, © Romain Girtgen, CNA

Utilisation commerciale

Le CNA définit une utilisation commerciale comme étant principalement orientée vers un avantage commercial ou une compensation monétaire (les stations de télévision et de radio publiques diffusant dans les territoires non luxembourgeois sont incluses dans l'utilisation commerciale). La réutilisation à des fins commerciales est soumise au paiement d'une licence en fonction de l'utilisation et de la portée de chaque projet. Les prix sont définis dans la liste de prix officielle du CNA et dépendent de la quantité ou des documents utilisés.

Utilisation non commerciale²³

Le CNA considère la réutilisation dans les contextes suivants comme non commerciale :

- Intérêt personnel
- Éducation
- Recherche
- Institutions étatiques et communales
- Institutions culturelles et musées
- Galeries

²³ Liste non exhaustive

- Projets artistiques
- Associations (asbl)

Le CNA s'efforce de permettre la réutilisation gratuite à des fins non commerciales. Toutefois, s'il s'agit de matériel protégé par le droit d'auteur, l'utilisateur devra payer une licence telle que définie dans la liste de prix officielle du CNA ou telle que négociée par le CNA avec les détenteurs des droits. Tous les clients qui reçoivent des contenus d'archives pour réutilisation signent un contrat de licence détaillant les délais, les restrictions géographiques, etc.

Restrictions relatives à l'accès et à la réutilisation des collections

Droits de propriété intellectuelle et propriété des contenus

Le CNA reconnaît et respecte les droits associés à tous les documents de sa collection.

Le CNA cherche à acquérir les documents avec un

minimum de restrictions quant à leur utilisation parce qu'il est d'avis que la raison d'être des archives et de la politique des archives est d'acquérir des documents afin de les rendre accessibles pour consultation et (ré)utilisation. Dans la mesure du possible, le CNA tente de se faire transférer la propriété et les droits de propriété intellectuelle au moment de l'acquisition. Si les droits restent entre les mains des titulaires de droits et des donateurs, le CNA tente d'orienter les ayants droit vers les licences Creative Commons pour faciliter l'utilisation et la réutilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Afin de permettre la plus grande accessibilité possible, le CNA cherche à acquérir ou à négocier une partie ou la totalité des droits d'accès suivants avec ses déposants :

- Mise à disposition aux chercheurs, étudiants, etc. pour la recherche (obligatoire)
- Usage privé
- Utilisation pédagogique et en classe
- Utilisation culturelle et promotionnelle (promotion du CNA ainsi que des œuvres audiovisuelles, cinématographiques, sonores et photographiques)
- Projections dans les salles de cinéma du CNA et celles d'organismes similaires
- Utilisation dans des expositions, des présentations, des publications, des festivals et des événements divers
- Présentation dans les catalogues de bibliothèques en ligne ou sur Internet
- (Ré)utilisation non commerciale selon la licence CC BY-NC-SA (attribution, pas d'utilisation commerciale, partage dans les mêmes conditions)
- Distribution commerciale, y compris télévision et vente d'images

Toutefois, des restrictions à l'accès et à la réutilisation sont inévitables en raison de la nature, du contenu ou de l'état physique des documents :

Etat physique

Le CNA se réserve le droit de refuser l'accès à certains documents des collections lorsque cet accès serait préjudiciable à l'état physique des documents.

Restrictions relatives au droit d'auteur et au RGPD

Une grande partie des collections est protégée par des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers et/ou par des réglementations relatives à la protection des données. Ce contenu doit faire l'objet d'une demande d'autorisation avant la consultation publique ou la réutilisation. Il se peut que



© Romain Girtgen, CNA



© Romain Girtgen, CNA

cette autorisation soit accordée uniquement au cas par cas et sur place. C'est particulièrement le cas pour les documents entrés au CNA par le biais du dépôt légal.

Disponibilité des copies d'accès

L'accès peut nécessiter la numérisation du contenu ou la production d'exemplaires adaptés à l'accès, ce qui prend beaucoup de temps et entraîne des coûts. Le CNA décide de la faisabilité et, le cas échéant, peut exiger une contribution aux frais.

Conditions d'environnement contrôlé

Les prêts physiques ne peuvent se faire que dans des conditions spécifiques définies par le CNA concernant la conservation et l'exposition des œuvres prêtées (température, humidité, éclairage). Les collections suivantes font l'objet de restrictions temporelles ou d'autres restrictions légales :²⁴

- **Collection RTL** - la convention actuelle avec RTL stipule que le contenu déposé au CNA ne peut être rendu accessible au public par ce dernier que 15 ans après sa date de diffusion initiale. Pendant la période de 15 ans suivant la diffusion initiale, tous les accès sont gérés exclusivement par RTL.
- **Collection Paris Télévision** - la collection fait l'objet d'un contrat spécial. Par conséquent, toute réutilisation doit être autorisée préalablement par le CNA et comprend le paiement d'une licence.
- **Les collections de documents amateurs** - elles sont souvent constituées, par nature, d'archives personnelles et familiales ; par conséquent, elles peuvent contenir des renseignements de nature délicate et privée identifiées dans les conventions avec les déposants. Leur accès, que ce soit via un catalogue public en ligne ou à des fins de recherche uniquement, ainsi que toute autorisation de réutilisation, dépendent de l'accord passé avec le déposant.

- **Dépôt légal** - le « dépôt légal » n'inclut pas un transfert de droits au CNA. Ainsi, l'accès au contenu et la réutilisation du contenu peuvent être limités par la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins.²⁵

- **Œuvres professionnelles** - en règle générale, le(s) titulaire(s) des droits les conserve(nt) ; l'accès est limité par les lois sur le droit d'auteur et autres droits connexes.²⁶

Le CNA partage ses métadonnées sous licence CCO. Il peut toutefois exister des restrictions en vertu du règlement RGPD (p. ex. renseignements personnels sur le déposant, etc.).

Pour les œuvres pour lesquelles des droits sont susceptibles de s'appliquer, mais dont l'un ou plusieurs des titulaires ne sont pas identifiables après une recherche diligente, le CNA proposera une déclaration de « titulaire des droits inconnu - non retracé » après une analyse détaillée des questions juridiques et déontologiques que leur mise à disposition peut poser.

Pour les œuvres pour lesquelles le droit d'auteur est susceptible de s'appliquer, mais dont l'un ou plusieurs des titulaires ne sont pas identifiables après une recherche diligente, le CNA pourra, dans certaines circonstances, décider de rendre le contenu disponible pour (ré)utilisation à condition que l'utilisateur en assume la pleine responsabilité. Pour ce faire, il devra signer un contrat stipulant que le CNA ne peut être tenu responsable de violation du droit d'auteur.

Il incombe au titulaire des droits sur une œuvre jugée jusque-là orpheline de fournir la preuve de ses droits. Le CNA lui proposera dans ce cas des options (pouvant comprendre le retrait de l'œuvre de l'accès public) conforme au respect de ces droits.

Restrictions de durée

Certains documents peuvent être inaccessibles pendant une certaine période de temps : cette décision est prise et documentée par le CNA en consultation avec le donateur ou le déposant ou par le CNA lui-même après analyse de la nature personnelle, confidentielle ou délicate des renseignements qu'ils contiennent.

²⁴ Liste non exhaustive

²⁵ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2001/04/18/n2/jo>

²⁶ idem



CNA.LU